



## BULLETIN DE SOUSCRIPTION

S. I. C. A. F.

*Société Internationale  
pour la Culture et l'Art Français*

21, boul. Montmartre - PARIS (2<sup>e</sup>)

Je soussigné,

Nom ..... Prénoms .....

Demeurant à .....

Déclare expressément vouloir participer à l'Association pour la création du FILM  
«LA DIVINE TRAGÉDIE» aux conditions de laquelle je m'engage à me conformer; et apporte à cet effet  
une somme de ..... se divisant

comme suit : ..... parts de 50.000 francs.

Le ..... 1949

Signature

..... coupures de 5.000 francs.

RÈGLEMENT : par chèque barré; par virement postal compte chèque postal S.I.C.A.F. n° Paris 6699.18; par virement bancaire à la  
S.I.C.A.F., au Crédit Lyonnais, rue de la République, Lyon, ou à Saint Phalle et Cie, banquiers, 9, rue Boissy-d'Anglas, Paris.  
(Rayer les mentions Inutiles.)

RENSEIGNEMENTS : à S.I.C.A.F., 21, boulevard Montmartre, Paris. Téléphone : RICHELIEU 65-17.

(Voir au verso.)

# EXTRAITS DES STATUTS

## ARTICLE PREMIER

Il est constitué une Association en participation régie par les articles 47 à 50 du Code de Commerce ayant pour objet de réunir les fonds nécessaires à la contribution française aux dépenses de réalisation et de mise en œuvre du film international intitulé : « LA DIVINE TRAGÉDIE », et de gérer, exploiter et réaliser les droits dérivant de cette contribution.

## ARTICLE 2

La durée de l'Association est celle qui est déterminée par l'accomplissement de son objet.

## ARTICLE 3

Pour les rapports entre les participants, le siège des opérations de la participation est au domicile du gérant, c'est-à-dire au siège de la Société S. I. C. A. F. désignée ci-après.

## ARTICLE 4

L'Association en participation n'a pas de capital fixé d'avance. Les mises des participants ne sont limitées que par les besoins de la contribution française visée à l'article premier ci-dessus. Dès que celle-ci sera atteinte, il ne pourra plus être recueilli de souscriptions.

Les mises sont divisées en parts de cinquante mille francs (50.000), pouvant être subdivisées en dixièmes de cinq mille francs (5.000) chacun. Elles doivent être libérées en numéraire ou en équivalents admis par le gérant. Elles sont souscrites par toutes personnes qui sont agréées par le gérant et qui déclarent adhérer aux statuts de l'Association..... Leur propriété résulte de la réception par le gérant des bulletins de souscription, du montant des souscriptions et de l'agrément du gérant, l'ensemble étant constaté par la remise du reçu délivré par le gérant de la participation, agissant en cette qualité.

## ARTICLE 5

L'Association est représentée et gérée par la Société dite « SOCIÉTÉ INTERNATIONALE POUR LA CULTURE ET L'ART FRANÇAIS » (S.I.C.A.F.) agissant par les personnes et organes qualifiés pour sa propre gestion, ce qui est accepté par M. Georges de la Grandière, soussigné, ès qualités...

## ARTICLE 6

Les tranches de participation et les coupures de dixièmes sont indivisibles.

En cas d'indivision, les co-propriétaires devront s'entendre pour se faire représenter par un d'entre eux ou par un mandataire commun, dans tous leurs rapports avec le gérant et les co-participants.....

## ARTICLE 7

Les droits de contrôle des participants sont délégués à un Conseil de Surveillance qui les exerce pour leur compte. Le Conseil de Surveillance est composé de cinq membres au moins et neuf au plus, choisis parmi les participants.....

## ARTICLE 9

Les participants peuvent être réunis en Assemblée générale chaque fois que besoin sera, par convocation du gérant, sur son initiative, ou sur celle du Président du Conseil de Surveillance, si ce Conseil de Surveillance a estimé nécessaire cette convocation.....

..... Tous les propriétaires de tranches de cinquante mille francs ont le droit d'y assister et disposent d'une voix par tranche de cinquante mille francs.

En ce qui concerne les coupures de cinq mille francs, il faut être propriétaire de dix coupures pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée générale et d'y avoir une voix.

Les propriétaires de moins de dix coupures ou de coupures excédant un multiple de dix, peuvent se grouper entre eux pour réunir dix coupures ou un multiple de dix et pouvoir être ainsi représentés à l'Assemblée et y participer à raison d'une voix pour dix coupures.

## ARTICLE 10

Les comptes de l'Association ne sont définitivement arrêtés et les résultats connus qu'à l'expiration de sa durée. Les participants sont convoqués à une Assemblée générale obligatoire qui entendra le rapport général du gérant sur les opérations, le rapport du Conseil de Surveillance, et qui sera appelée à donner quitus au gérant et au Conseil de Surveillance, à arrêter les comptes et décider les répartitions à faire aux participants...

ASSOCIATION DU FILM

# LA DIVINE TRAGÉDIE

29.3.1949

BUREAUX : S. I. C. A. F.

21, BOUL. MONTMARTRE - PARIS-2<sup>e</sup>  
TÉLÉPHONE RICHELIEU 65-17 ET 65-18  
CHÈQUES POSTAUX N° 6699-18 PARIS

« VOICI QUE JE SUIS AVEC VOUS TOUS LES JOURS  
« JUSQU'A LA FIN DU MONDE »

Mat. XXVIII - 20

## ★ — TÉMOIGNAGES

« Je pense que l'esprit dans lequel sera traité ce grand sujet répond précisément au besoin d'idéal dont les peuples sont tellement privés ».

J. BENOIT-LEVY,

*Directeur du Cinéma et des moyens  
d'Information Visuelle des Nations Unies.*

« C'est avec un vif intérêt et une profonde sympathie que nous suivons les préparatifs de réalisation de « LA DIVINE TRAGÉDIE », surtout depuis que vous nous avez vous-même exposé, avec l'éloquence née de la conviction et du sentiment, comment vous avez conçu ce merveilleux sujet et de quelle manière vous comptez le réaliser.

Je tiens à vous redire que l'Office Catholique International du Cinématographe estime que cette œuvre, si elle peut s'exécuter selon vos vues — et je crois que c'est possible avec l'effort de tous — constituera un véritable monument de l'Art Cinématographique en même temps qu'un puissant appel aux sentiments les meilleurs de l'humanité. A cet égard, LA DIVINE TRAGÉDIE pourra jouer un rôle magnifique en rétablissant aux yeux des foules la vraie hiérarchie des valeurs et en réveillant en elles le sens du Divin.

C'est dire que l'Office Catholique International du Cinématographe accorde son plein appui à la réalisation de LA DIVINE TRAGÉDIE, espérant vous aider ainsi à en faire le chef-d'œuvre dont le monde a tant besoin. »

Jean BERNARD,

*Président de l'Office Catholique International  
du Cinématographe, BRUXELLES.*

« Depuis que vous avez bien voulu me faire la confiance de votre projet vraiment grandiose, je n'ai pas cessé de suivre votre labeur avec la plus vive sympathie. La richesse biblique du texte et la puissance de témoignage qu'il porte en lui m'ont profondément frappé. Je souhaite ardemment que votre œuvre, lorsqu'elle sera offerte au public, obtienne l'acquiescement des chrétiens de toute confession. »

Pasteur Marc BOEGNER,

*Membre de l'Institut,  
Président de la Fédération Protestante de France.*

« Ayant lu le scénario de LA DIVINE TRAGÉDIE, je ne puis que louer la haute inspiration qui l'anime, et j'espère que la réalisation de ce film apportera aux foules le message du Christ qu'elles attendent. »

R. P. Paul DONCŒUR.

*« Les Etudes ».*

« Vous savez avec quel intérêt j'ai pris connaissance du manuscrit de « LA DIVINE TRAGÉDIE » et combien je serais désireux que cette œuvre magistrale soit un témoignage unanime des chrétiens du monde entier vis-à-vis de leur Sauveur et Seigneur. Aussi ai-je été extrêmement heureux d'avoir pu vous faire entrer en contact avec M. VISSER'T HOOFT, Secrétaire général du Conseil oecuménique des Eglises, et très heureux également d'avoir vu le résultat très positif de l'entretien que vous avez eu avec lui.

Vous pouvez être sûr que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour vous aider dans ce qui est de mon ressort et que je demande à Dieu de vous inspirer dans votre œuvre. »

Pasteur A. FINET,

*Directeur de « Réforme ».*

« Des théologiens éminents vous ont déjà prodigué leurs éloges ; des chefs d'Eglises n'ont pas ménagé leurs encouragements. Je leur fais modestement écho. Votre ouvrage présente en effet une valeur incontestable puisqu'il vise à ramener, dans une forme récréative et cependant très émouvante, les hommes à une conception plus juste de l'homme tel qu'il a été créé et tel qu'il doit demeurer : à l'image de Dieu.

Je fais des vœux pour que ce scénario, dont la lecture m'a vivement ému, apporte par sa réalisation une très grande et très puissante contribution au rétablissement de la Paix dans les pays troublés de l'Orient, et dans ceux du monde entier. »

Mgr. G. KHOURI,

*Mission Syrienne.*

« Je lis avec admiration les pages qui me sont confiées et associe ma faible voix à celle du regretté Père SERTILLANGES pour louer grandement votre travail. Vous traitez ce sujet particulièrement difficile en fresques gigantesques où l'on sent passer le souffle des prédictions de Saint-JEAN, en même temps que l'apaisante grandeur des paroles du Christ. L'ensemble laisse loin derrière lui, tous les Christos et les Passions que je connais. C'est du neuf, du neuf véritable. »

R. P. M. de LANGLADE, S. J.  
*Apostolat de la Prière,  
Direction Nationale, Toulouse.*

« J'ai lu avec beaucoup d'émotion le résumé du découpage de « La Divine Tragédie »... »

« Si mon nom peut vous être utile, j'accepte bien volontiers de faire partie du Comité de patronage. »

F. MAURIAC,  
*de l'Académie Française.*

« ...J'ai lu et relu votre œuvre et je viens vous remercier de m'avoir permis de vivre des moments d'une sublime émotion. Que peut-on dire devant cet ensemble aussi divin qu'humain ? Et les phrases que

je voudrais vous écrire me paraissent tellement petites et devant exprimer tellement mal ce que j'ai ressenti.

« La Divine Tragédie » est un monument qui, s'il se réalise tel que vous le concevez, ce que je souhaite de tout mon cœur, immortel, comme sujet, restera, à travers les temps et les civilisations, l'expression même de la purification de nos pauvres pensées. »

N. PILLAT,

*Vice-Président Fondateur,  
Secrétaire général perpétuel de la C. I. D. A. L. C.*

« J'ai reçu le synopsis de LA DIVINE TRAGÉDIE. Je l'ai lu avec le plus grand intérêt. J'ai été fortement frappé de la valeur artistique, spectaculaire, et surtout apologétique et didactique de l'œuvre. Il me tarde qu'elle soit réalisée. A mon avis, si la mise en scène, l'interprétation et la musique sont à la hauteur du sujet, LA DIVINE TRAGÉDIE sera un des plus grands succès de la cinématographie. Ce que je vous souhaite cordialement. »

Mgr Ferdinando PROSPERINI,

*Commissaire de la Commission Pontificale  
pour la Cinématographie Didactique et Religieuse,  
CITE DU VATICAN, ROME.*

## ★ — PRÉPARATION. — RÉALISATION

La préparation du film s'est poursuivie d'une façon minutieuse au triple point de vue moral, technique et administratif.

Tout d'abord chaque phase de l'action et chaque phrase du dialogue a dû être soumise à l'avis des théologiens les plus renommés, et ce travail d'une importance capitale poursuivi en France, Suisse, Italie et Etats-Unis, a finalement donné un accord unanime. Il vaut la peine de s'arrêter à ces deux petits mots « accord unanime », car ils signifient pour LA DIVINE TRAGÉDIE 300.000.000 de spectateurs.

La guerre entre l'Égypte et la Palestine, comme chacun a pu le penser, a eu sur notre Entreprise une très profonde répercussion. Nous avons fait des plans pour commencer le film au Mont de Moïse, dans la presqu'île du SINAI dès la fin de l'année 1948, et les Égyptiens s'étaient engagés à nous apporter le financement de toutes nos dépenses dans leur pays. La Providence ne l'a pas voulu, mais tout en bouleversant nos prévisions, cela va sans doute nous permettre de tourner une partie du film en Palestine même.

La France nous donne dans le Midi, du côté de GRASSE, des sites qui s'apparentent de très près à ceux de la Galilée avec leurs collines verdoyantes, et leurs champs d'oliviers. Nous utiliserons au maximum ces possibilités de tournage que nous offre notre propre pays.

Nul ne peut avoir une idée de la complexité et de

l'envergure des problèmes techniques que soulève « la plus Grande Entreprise Cinématographique du Siècle ». Nous ne voulons pas aujourd'hui entrer dans le détail de la réalisation et des plans de tournage, cependant nous voulons mettre en garde contre les articles fantaisistes des journaux et préciser en particulier que LA DIVINE TRAGÉDIE reste un film anonyme.

En dehors du grand film biblique et moderne, notre initiative donnera lieu à plusieurs réalisations annexes. C'est ainsi que nous prévoyons de tourner plusieurs documentaires : sur la Palestine, sur les Lieux Saints, autour de la DIVINE TRAGÉDIE dans les coulisses du grand film, et sur les Crucifixions. Ce dernier est déjà en préparation et sera vraisemblablement réalisé sous peu. D'autre part, il y aura un film uniquement biblique tiré de l'ensemble, et enfin nous comptons réaliser en accord avec Catholiques et Protestants, de nombreux films catéchistiques. Ces films pour les catéchismes et les écoles du dimanche ont une énorme influence sur la jeunesse. Mais jusqu'à présent ils étaient faits « à l'économie » et ainsi leur valeur et leur portée restaient limitées. Nous avons pensé qu'il était important de profiter des décors, des figurants, des techniciens, des acteurs, des sites de LA DIVINE TRAGÉDIE pour tourner une série de ces films de court métrage, comme personne jusqu'à présent n'en a eu les moyens. Nous pourrions aussi en extraire des séries très importantes de films fixes.

## ★ — INVENTIONS TECHNIQUES

Des techniciens spécialisés ont poursuivi les essais et la mise au point des différentes inventions devant donner au film ce caractère exceptionnel et cette puissance qui sont une de ses caractéristiques.

L'un des plus grands cinémas de Paris va être équipé dans très peu de temps avec la perspective sonore, tous les problèmes techniques semblant maintenant résolus. D'ores et déjà un accord de principe avec une

puissante Société Américaine, ayant des représentants dans le monde entier, est intervenu pour la diffusion commerciale de cette invention.

Dans le précédent bulletin, nous avons mentionné que le film serait tourné en couleurs, mais une étude approfondie de cette question montre qu'à l'heure actuelle, malgré tous les perfectionnements, la couleur laisse encore beaucoup à désirer à de nombreux points

de vue qu'il serait trop long d'exposer ici. D'autre part, il est certain qu'un film en couleurs perd beaucoup de son intensité dramatique. Il perd en profondeur ce qu'il gagne en pittoresque. L'attention du spectateur étant dispersée, il devient très difficile de l'émouvoir.

Tout en réservant donc encore cette importante question, nous pensons cependant devoir tourner LA DIVINE TRAGÉDIE en noir et blanc et faire en couleurs certains films annexes catéchistiques et documentaires.

Dans les différentes inventions mentionnées dans la précédente notice :

## ★ — LE PERSONNAGE DU CHRIST

Nous tenons à indiquer dans quel esprit nous abordons ce problème devant lequel tout chrétien doit être effrayé.

Nous cherchons un homme autant que possible en dehors des acteurs habitués à jouer n'importe quel rôle ; nous voulons un homme qui ait la foi. La première condition qui peut sembler paradoxale, est pour celui qui jouera le rôle de se sentir « a priori » incapable de le jouer : ce serait une telle présomption de s'en croire capable que par là même il n'en serait pas digne. Au cours des essais que nous avons faits avec de nombreux candidats, et notamment des religieux, nous avons déjà pu sélectionner deux personnes. Nous continuons d'autres essais de sélection, et nous poussons actuellement avec les premiers l'étude de leur personnalité et de leurs qualités devant la caméra.

Comme l'a si bien dit le regretté Père SERTILLANGES en parlant de ce rôle : « C'est impossible, mais nécessaire ». Si pendant trois heures de représentation sur la vie du Christ, on ne Le voyait pas une

1° Les Tryptiques ne seront employés que dans certaines grandes salles avec un équipement spécial ;

2° La Perspective sonore pourra être installée dans la plupart des salles commerciales, et son coût relativement faible ne présentera pas un obstacle ;

3° Le Pictographe, servant uniquement à la prise de vues, ne modifie aucunement la projection.

LA DIVINE TRAGÉDIE pourra donc être présentée dans toutes les salles sans exception, certaines étant spécialement équipées et d'autres ne l'étant pas.

minute sur l'écran, il faudrait recourir à des quantités de subterfuges, de ruses qui deviendraient vite désagréables sinon risibles. Et d'autre part, il ne faut pas oublier que le Christ s'est fait homme et qu'il a habité parmi nous ; si nous ne Le montrons pas sous une forme corporelle, avec la simplicité que lui donne par exemple Rembrandt dans les Pèlerins d'Emmaüs, combien de spectateurs à travers le monde, chrétiens ou non, s'en feront une idée fautive.

Bien entendu le Christ sera vu avec beaucoup de discrétion et une grande réserve, en particulier dans la scène de la Crucifixion.

Comme nous voulons cependant que LA DIVINE TRAGÉDIE atteigne tous les peuples, nous ferons des prises de vues qui permettront un montage spécial dans lequel le Christ n'apparaîtra pas. Ainsi le film atteindra-t-il à travers cette deuxième version subjective, tous ceux qui ne voudraient pas voir le personnage du Christ sur l'écran.

## ★ — RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Le devis de production du film est environ d'UN MILLION de dollars, somme qui paraît énorme et impossible à couvrir en francs français.

Aussi ne faut-il pas oublier qu'il ne s'agit pas d'un film uniquement français, mais d'un film international dont la production est faite en collaboration avec la France par l'intermédiaire de la S.I.C.A.F. La France en l'occurrence devra apporter de 20 à 25 % du financement, le reste étant couvert par des apports en zone internationale des différents pays intéressés à LA DIVINE TRAGÉDIE, notamment le Brésil, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis, l'Egypte, l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, la Suisse, etc.

Dans ces conditions le devis paraît relativement faible comparé aux grandes productions d'Hollywood. Jeanne d'Arc, par exemple, a dépassé 4.500.000 dollars, avec la publicité et les copies, 9.000.000 de dollars, et cependant ce film apparaît comme devant couvrir largement son devis. Il est certain que le tournage en

Europe offre comparativement de grands avantages sur le plan financier.

L'expérience prouve que les grands films religieux sont ceux qui, à travers le monde, ont le plus de succès. A cet égard, la liste des « 100 meilleurs » publiés annuellement par le Motion Picture Almanach et comprenant les films ayant rapporté le plus depuis que le cinéma existe, est fort instructive. On peut y relever : Quo Vadis, La Passion, Le Roi des Rois, les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse, les Dix Commandements, Ben Hur, Qu'elle était verte ma vallée, Le Chemin des Etoiles, Les Cloches de Ste-Marie, Le Chant de Bernadette, pour ne mentionner que les films les plus connus en France.

Tous ceux qui participeront à LA DIVINE TRAGÉDIE ne feront donc pas un don, mais tout permet de penser qu'en participant à cette grande œuvre, ils s'assurent un excellent placement. Cependant on ne saurait concevoir une participation à LA DIVINE TRAGÉDIE avec la seule idée de réaliser une bonne affaire.

## ★ — " DAVANTAGE "

En cette année 1949 où la mélancolie et la tristesse étendent un voile sombre sur la terre, il est indispensable que la Croix Lumineuse de la Passion se dresse, éblouissante, au-dessus des ruines accumulées par la haine des hommes, et qu'elle apporte à tous les blessés et égarés, par le truchement de la magie cinématographique ce baume de Galaad sans pareil qui, seul, guérit et transfigure.

Si vous avez déjà participé à LA DIVINE TRAGÉDIE et fait souscrire autour de vous, vous pouvez en

core davantage. Nous vous demandons instamment de prier, avec les Communautés et les malades, pour que le Seigneur éclaire de son Esprit les cœurs de tous ceux qui présenteront au monde entier la vie et la mort de Son Fils dans le spectacle de LA DIVINE TRAGÉDIE.

Nous serons heureux d'envoyer à tous ceux qui en feront la demande, **souscripteurs ou non**, le texte d'une prière spéciale qui forme un lien spirituel entre tous les amis de LA DIVINE TRAGÉDIE.

## ★ — QUI A DÉJÀ SOUSCRIT ?

Vous trouverez dans le tableau ci-après la liste des parts souscrites par département au 1<sup>er</sup> mars 1949.

(en dixièmes de parts)

Ain .....	53	Gers .....	4	Hautes-Pyrénées .....	12
Aisne .....	12	Gironde .....	79	Pyrénées-Orientales .....	29
Allier .....	17	Hérault .....	29	Bas-Rhin .....	8
Basses-Alpes .....	0	Ille-et-Vilaine .....	19	Haut-Rhin .....	6
Hautes-Alpes .....	3	Indre .....	1	Rhône .....	401
Alpes-Maritimes .....	48	Indre-et-Loire .....	33	Saône-et-Loire .....	41
Ardèche .....	44	Isère .....	36	Haute-Saône .....	32
Ardennes .....	16	Jura .....	23	Sarthe .....	2
Ariège .....	14	Landes .....	6	Savoie .....	1
Aube .....	3	Loir-et-Cher .....	4	Haute-Savoie .....	13
Aude .....	0	Loire .....	171	Seine .....	160
Aveyron .....	4	Loire-Inférieure .....	23	Seine-Inférieure .....	24
Bouches-du-Rhône .....	72	Haute-Loire .....	11	Seine-et-Marne .....	1
Calvados .....	36	Loiret .....	62	Seine-et-Oise .....	56
Cantal .....	0	Lot .....	10	Somme .....	3
Charente .....	42	Lot-et-Garonne .....	7	Deux-Sèvres .....	0
Charente-Maritime .....	3	Maine-et-Loire .....	73	Tarn .....	2
Cher .....	30	Manche .....	5	Tarn-et-Garonne .....	5
Corrèze .....	0	Marne .....	9	Territoire de Belfort.....	10
Corse .....	1	Haute-Marne .....	22	Vaucluse .....	13
Côte-d'Or .....	4	Meurthe-et-Moselle .....	83	Var .....	7
Côtes-du-Nord .....	1	Meuse .....	9	Vendée .....	61
Creuse .....	2	Morbihan .....	1	Vienne .....	4
Dordogne .....	25	Moselle .....	15	Haute-Vienne .....	17
Doubs .....	11	Nièvre .....	2	Vosges .....	78
Drôme .....	20	Nord .....	98	Yonne .....	2
Eure .....	5	Oise .....	10	Algérie .....	36
Eure-et-Loir .....	2	Orne .....	10	Maroc .....	1.144
Finistère .....	4	Pas-de-Calais .....	45	Tunisie .....	2
Gard .....	9	Puy-de-Dôme .....	28	Etranger (zone d'occupation	
Haute-Garonne .....	15	Basses-Pyrénées .....	8	militaire et colonies).....	16

## ★ — RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Comme pour « Monsieur Vincent », une Association en participation a été créée, dont l'objet est la réalisation de la version française de la « Divine Tragédie ». La S.I.C.A.F. (Société Internationale pour la Culture et l'Art Français), sous la présidence de M. Georges de la Grandière, en assure la gestion.

Les parts de l'Association sont de 50.000 francs, avec possibilité de souscrire des dixièmes de part.

Les souscriptions sont reçues par chèque barré au nom de la SICAF ou au C.C.P. SICAF Paris 6699.18, 21, boulevard Montmartre, Paris (2<sup>e</sup>).

Pour renseignements complets, voir au dos du bulletin de souscription ci-joint.



*Les personnes qui souhaiteraient avoir la première notice, peuvent la demander à la Société S.I.C.A.F., 21, bd Montmartre, Paris (2<sup>e</sup>), en joignant une enveloppe timbrée à leur adresse.*